

L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

- Les analyses ont été réalisées par le laboratoire Départemental de la Haute Garonne qui est agréé par le ministère chargé de la santé.
- Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservi et du type de ressource (souterraine ou superficielle).
- Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.

Informations – Conseils sanitaires

- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).
- En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.
- Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre ...) dans les réseaux intérieurs. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de canalisations en plomb dans l'habitation.
- Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé :
 - *maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure ;*
 - *vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude ;*
 - *nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).*
- Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, et peuvent, s'ils sont mal réglés, accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou, s'ils sont mal entretenus, devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et le réseau d'adduction publique **est strictement interdite** (ni vanne, ni clapet).

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de la distribution de l'eau et éventuellement au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé.